



*LES  
CONSTRUCTIONS  
MAISONNEUVE*

# PROCESSUS D'ACHAT

DESCRIPTION DES ÉTAPES



# NOTRE PLAN D'ACTION

## PROCESSUS D'ACHAT



## 1 - VISITE DU TRIPLEX MODÈLE

Vous constaterez alors tous les détails en profondeur concernant le bâtiment locatif avec nous. En faisant connaissance, nous discuterons des prix des différents forfaits de vente, de la location, des chiffres/calculs de l'investissement et des terrains dans le projet concerné. Nous avons plusieurs terrains avec différentes superficies et localisation. Nous avons aussi différents modèles de plans. (Cliquez pour coordonnées des propriétaires pour prendre rendez-vous avec eux)

Vous pouvez consulter nos sites web pour en apprendre davantage sur l'immobilier, les avantages d'investir dans un immeuble neuf et les points cruciaux qui nous distinguent. Vous pourrez aussi trouver les coordonnées des professionnels qui font partie de notre équipe qui pourront vous aider dans votre processus d'achat. Il est fortement conseillé comme première étape, dans un processus d'achat, d'obtenir une préapprobation bancaire. C'est-à-dire de déterminer le montant maximal qu'un prêteur peut vous allouer par rapport à votre situation financière et le prix d'achat projeté. Vous pouvez lire le point 2 pour plus de détails.

## 2 - OBTENTION DE VOTRE APPROBATION BANCAIRE

Rencontre avec notre représentant hypothécaire pour qu'il puisse consulter vos dossiers financiers pour l'obtention d'une approbation bancaire sans condition. Si vous avez déjà cette approbation, nous pourrions alors signer les contrats d'achat. Encore une fois, cette approbation de prêt hypothécaire ne doit pas être conditionnelle. (Cliquez pour coordonnées du représentant hypothécaire)

## 3 - RÉSERVATION DE VOTRE TERRAIN

Pour cela, vous devrez donner un acompte qui sera déductible de votre mise de fonds. Cet acompte sera attesté et protégé par un document enregistré auprès de la garantie de la construction résidentielle (GCR).



## **4 - SIGNATURE DES CONTRATS D'ACHAT**

Signature avec nous du contrat préliminaire et celui de garantie. Plusieurs documents concernant l'entente seront signés et annexés au contrat préliminaire pour faire en sorte que tout soit parfaitement clair et limpide entre nous. Un 2<sup>e</sup> et dernier acompte jusqu'à la livraison sera aussi demandé. Encore une fois, cet acompte sera déductible de la mise de fonds ainsi qu'enregistrée et protégée par la GCR. Notre représentant hypothécaire officialisera alors votre offre de financement pour votre achat.

## **5 - CHOIX DE COULEURS AU TRIPLEX MODÈLE**

Prise de rendez-vous pour nous rencontrer et faire vos choix de couleur d'armoires (cuisine, salle de bain et salle d'eau/lavage), de comptoirs et de bois flottant. Nous vous donnerons des échantillons de vos choix d'armoires et de bois flottant pour vous aider à trouver de beaux agencements de céramique.

## **6 - CHOIX DE VOS MODÈLES DE CÉRAMIQUE**

Rencontre avec le représentant de notre fournisseur qui saura vous guider soigneusement pour tous vos choix de céramique. Prenez rendez-vous le plus rapidement possible avec lui après que vos choix de couleurs au triplex modèle aient été faits.

(Cliquez pour coordonnées du représentant)

## **7 - OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER D'ACHAT AVEC NOTRE NOTAIRE**

Suite à notre rendez-vous pour vos choix au triplex modèle, contacter notre notaire pour commencer la préparation de votre dossier d'achat. (Cliquez pour coordonnées du notaire)



## 8 - PRISE DE DEUX RENDEZ-VOUS CHEZ NOTRE NOTAIRE

- Prise de rendez-vous pour la signature de votre prêt hypothécaire
- Prise de rendez pour la signature de l'acte de vente. Nous confirmerons avec vous, avant cette étape, la date de réception officielle de l'immeuble

## 9 - VISITE PRÉ-RÉCEPTION

Prise de rendez-vous pour une visite du bâtiment pour que vous puissiez constater que toutes les étapes de construction sont terminées. Vous pourrez vérifier s'il y a des corrections à apporter. Nous signerons ensuite un formulaire d'inspection pré-réception confirmant la fin des travaux ou reportant celle-ci à une date ultérieure s'il reste des parachèvements mineurs à faire mise à part l'aménagement du terrain. NOTEZ BIEN : L'aménagement extérieur est, en principe, complété à la fin de chaque phase de projet. Le formulaire de pré-réception concerne seulement la bâtiment et les garanties qui s'y rapportent.

## 10 - SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

Vous deviendrez officiellement propriétaire en signant l'acte de vente devant notre notaire! Nous vous remettrons à ce moment les clés, les baux et la liste de règlements signés (si c'est le cas de notre entente). Suite à cette rencontre, vous pourrez officiellement faire votre demande de remboursement de taxes auprès de Revenu Québec. Vous pourrez prendre connaissance, sur notre site web principal, dans l'onglet ACCOMPAGNEMENTS/OUTILS UTILES/CALCULS, des démarches à suivre pour faire cette demande.

## 11 - SERVICE APRÈS-VENTE

Nos constructions sont garanties, à différents niveaux, pour une période de cinq ans. Vous pourrez, en toute quiétude, visiter **NOTRE SITE WEB** principal ou celui de la GCR (Garantie de la construction résidentielle) pour vérifier en quoi consiste exactement ces garanties.

[garantiegr.com](http://garantiegr.com)







**LES CONSTRUCTIONS MAISONNEUVE**

RBQ : 5641-1374-01 • GCR : 13677

**Tél. : 514 777-3789**

**[multiplexneuf.com](http://multiplexneuf.com) • [condoenlocation.com](http://condoenlocation.com)**